



**A l'attention de M. Bruno BERTIN  
Directeur des Ressources Humaines France**

En copie :

**M. Philippe CAYLOU  
Responsable des Relations Sociales France**

**M. Jean Marie ROBERT  
Secrétaire National FGMM CFDT**

Rennes, le Mardi 17 Mars 2021

**Objet :  
Demande de prime exceptionnelle**

Monsieur BERTIN,

Lors de la conférence sociale du 15 mars, le 1<sup>er</sup> ministre a annoncé que les entreprises pourront verser comme en 2019 et 2020, une prime exceptionnelle défiscalisée et exonérée de cotisations sociales d'un montant de 1000 € à tous les salariés.

C'est par conséquent, une occasion formidable pour le Groupe de récompenser avec équité tous les salariés qui ont été fortement sollicités sur l'année 2020.

La CFDT vous demande la tenue d'une réunion afin que l'on puisse échanger sur le versement de cette prime ainsi que sur le reliquat du fond de solidarité mis en place en avril 2020.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, M. BERTIN, l'expression de nos sincères salutations.

**Pour la CFDT,  
Christine VIRASSAMY  
Déléguée Syndicale Centrale CFDT PSA**